

Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq
Mairie de Vendrest

Procès-verbal du Conseil Municipal du
9 avril 2026

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en Mairie de Vendrest le 9 avril 2026 à 19 heures 30, sous la présidence de Jean-Denis LIMOSIN.

Présents : Jean-Denis LIMOSIN, Benjamin THURET, Céline LIMOSIN, Gérard DUFOUR, Luis CAMPOS LEON, Brigitte OLIVIER, Pascal LAVIALLE, Sandrine GIBERT, Déborah VENTRI, Bérénice DECLERCQ, Axel RACCO

Représentés : Nadine DEVAUX par Céline LIMOSIN, Tyffanie KLEIN par Bérénice DECLERCQ, Yann POULAIN par Jean-Denis LIMOSIN

Excusés : Yann BOISLÈVE

Absents :

Secrétaire de séance : Pascal LAVIALLE

L'ordre du jour des décisions à prendre a été rappelé par Monsieur le Maire:

1 – Approbation du PV des séances du 19 mars et du 20 mars 2026

2 – Délibérations :

- Fixation des indemnités des élus
- Délégation du Conseil Municipal au Maire
- Désignation de 2 délégués titulaires et 1 suppléant SDESM
- Désignation de 1 délégué titulaire et 1 suppléant AGEDI
- Désignation de 2 délégués titulaires et 2 suppléants RPI
- Désignation de 2 délégués CES - SES
- Création et composition des commissions communales
- Composition des commissions obligatoires
- Groupement de commande SDESM en matière d'éclairage public 2027-2030

3 – Informations et questions diverses

Début de la séance : 19h30

Objet : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 19 MARS 2026

Le conseil Municipal approuve le procès-verbal du 19 mars 2026

Vote pour 14 - Vote contre 0 - Abstention 0

Objet : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 20 MARS 2026

Le conseil Municipal approuve le procès-verbal du 19 mars 2026

Vote pour 14 - Vote contre 0 - Abstention 0

Objet : FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS

DE 018-2026

Le Conseil Municipal doit déterminer les taux des indemnités du Maire et des adjoints pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux fixé par la loi.

Le conseil Municipal décide de fixer les indemnités comme suit :

Maire : 44,30 % ; Adjoints 11,00 % ; Conseillers municipaux délégués : 2,31 %

Vote pour 14 - Vote contre 0 - Abstention 0

Objet : DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

DE 019-2026

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée du mandat de certaines attributions

Vote pour 14 - Vote contre 0 - Abstention 0

Objet : DESIGNATION DE 2 DELEGUES TITULAIRES ET 1 SUPPLEANT SDESM

DE 020-2026

Le conseil Municipal doit désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléant représentant la Commune auprès du SDESM au sein du comité du territoire T1 Pays de Meaux et de l'Ourcq.

Sont désigné titulaires : M THURET Benjamin et M DUFOUR Yann, et suppléant : M BOISLEVE Yann.

Vote pour 14 - Vote contre 0 - Abstention 0

Objet : DESIGNATION DE 1 DELEGUE TITULAIRE ET 1 SUPPLEANT AGEDI

DE 021-2026

Le conseil Municipal doit désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant représentant la Commune auprès d'AGEDI.

Sont désigné titulaire : Mme DECLERCQ Bérénice, et suppléant : Mme KLEIN Tyffanie.

Vote pour 14 - Vote contre 0 - Abstention 0

Objet : DESIGNATION DE 2 DELEGUES TITULAIRES ET 2 SUPPLEANTS RPI

DE 022-2026

Le conseil Municipal doit désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants représentant la Commune auprès du RPI.

Sont désigné titulaires : M LIMOSIN Jean-Denis et M BOISLEVE Yann, et suppléants : Mme KLEIN Tyffanie et Mme LIMOSIN Céline.

Vote pour 14 - Vote contre 0 - Abstention 0

Objet : DESIGNATION DE 2 DELEGUES CES-SES

DE 023-2026

Le conseil Municipal doit désigner 2 délégués représentant la Commune auprès des CES-SES.

Sont désignés : Mme VENTRI Déborah et M BOISLEVE Yann

Vote pour 14 - Vote contre 0 - Abstention 0

Objet : CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES
DE 024-2026

COMMISSION	MEMBRES
Urbanisme, travaux, PLU	M THURET Benjamin M DUFOUR Gérard M BOISLEVE Yann M POULAIN Yann Mme VENTRI Déborah Mme DEVAUX Nadine Mme OLIVIER Brigitte M LAVIALLE Pascal Mme KLEIN Tyffanie
Finances	M THURET Benjamin Mme LIMOSIN Céline M BOISLEVE Yann Mme DECLERCQ Bérénice Mme KLEIN Tyffanie
Informations et communications	M DUFOUR Gérard Mme VENTRI Déborah Mme GIBERT Sandrine Mme OLIVIER Brigitte Mme DEVAUX Nadine M CAMPOS LEON Luis
Jeunesse, scolaire, RPI	M BOISLEVE Yann Mme VENTRI Déborah Mme KLEIN Tyffanie Mme LIMOSIN Céline
Animation, sport, culture, festivités communales	M RACCO Axel Mme KLEIN Tyffanie Mme DECLERCQ Bérénice Mme GIBERT Sandrine M POULAIN Yann Mme LIMOSIN Céline M CAPOS LEON Luis Mme DEVAUX Nadine
Gestion du personnel	M THURET Benjamin Mme LIMOSIN Céline M DUFOUR Gérard

Vote pour 14 - Vote contre 0 - Abstention 0

Objet : COMPOSITION DU CCAS
DE 025-2026

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de l'Action Sociale et des familles ;

Les membres du CCAS doivent être désignés à chaque renouvellement du Conseil Municipal et composé de 8 à 16 membres à part égale entre conseiller municipal et administré.

Les conseillers municipaux désignés membres du CCAS : Mme KLEIN Tyffanie, M LAVIALLE Pascal, M DUFOUR Gérard, Mme DEVAUX Nadine et Mme VENTRI Déborah.

Les administrés membres du CCAS seront désignés prochainement.

Vote pour 14 - Vote contre 0 - Abstention 0

Objet : COMPOSITION DU CAO

DE 026-2026

Vu les articles L 1414-2 et L 1414-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Les membres du CAO doivent être désignés à chaque renouvellement du Conseil Municipal et composé de 3 titulaires et 3 suppléants

Sont désignés titulaires : M THURET Benjamin, M BOISLEVE Yann, M POULAIN Yann et suppléants : Mme GIBERT Sandrine, Mme VENTRI Déborah, M CAMPOS LEON Luis.

Vote pour 14 - Vote contre 0 - Abstention 0

Objet : CREATION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

DE-027-2026

Pour les communes de moins de 2000 habitants la commission doit comporter 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants, soit 24 noms.

Les commissaires titulaires du conseil municipal sont : THURET Benjamin, DECLERCQ Bérénice, LIMOSIN Céline, DUFOUR Gérard, LAVIALLE Pascal, VENTRI Déborah, + 6 administrés à déterminer.

Les commissaires suppléants du conseil municipal sont : RACCO Axel, CAMPOS LEON Luis, GIBERT Sandrine, OLIVIER Brigitte, KLEIN Tyffanie, POULAIN Yann, + 6 administrés à déterminer.

Vote pour 14 - Vote contre 0 - Abstention 0

Objet : Groupement de commande SDESM en matière d'éclairage public 2027-2030

DE-028-2026

Considérant que le groupement de commande de l'éclairage public se termine au 31/12/2026 et que le SDESM propose de relancer un groupement de commande pour la période du 01/01/2027 au 31/12/2030 ;

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commande coordonné par le SDESM

Vote pour 14 - Vote contre 0 - Abstention 0

INFORMATIONS ET QUESTIONS D'ACTUALITES

Monsieur le Maire félicite les agents techniques pour le travail effectué au cimetière notamment près du columbarium.

Monsieur le Maire dit que les serrures du portail du cimetière ainsi que le portail du terrain de foot ont été remises en état avec l'aide de Cyril, agent Technique ; et le tracteur tondeuse a dû être réparé.

Monsieur le Maire dit que la chasse aux œufs de Pâques s'est bien déroulé et remercie les conseillers présents et surtout ceux déguisé en lapin.

Céline LIMOSIN propose de faire une animation pour les plus grands (ado) l'année prochaine.

Monsieur le Maire répond que la commission « animation, sport, culture et festivités communales » pourra faire une réunion pour réfléchir à ce sujet.

Monsieur le Maire remercie M BOISLEVE Yann et Mme VENTRI Déborah de se porter volontaire pour le suivi de la location de la salle des fêtes.

Tous les conseillers sont d'accord pour revoir le contrat, le règlement interne et les tarifs.

Monsieur le Maire demande à Francis CHESNÉ, ancien Maire, présent dans la salle si la vaisselle était également à la location.

Monsieur CHESNÉ répond que la location de celle-ci était réservée aux habitants de la commune.

Monsieur le Maire rappelle que le règlement interne du cimetière et les tarifs sont à revoir pour donner suite à la mise en place du columbarium, et informe qu'un devis a été demandé à la société en charge de la reprise des tombes pour l'établissement d'un règlement du cimetière.

Mme LIMOSIN Céline, Mme KLEIN Tyffanie et Mme VENTRI Déborah sont volontaire pour étudier la question.

Monsieur le Maire informe que la procédure de reprise des tombes arrive à son terme, le dernier procès-verbal sera affiché le 10 avril 2026 au cimetière pendant 1 mois, à la fin de l'affichage les concessions concernées seront de fait cédé à la commune.

Monsieur le Maire indique qu'il faudra faire une réunion ouverte au public pour la création du comité des fêtes. Il prévoit également une séance du Conseil le 20 avril 2026.

Céline LIMOSIN demande s'il est possible de faire une visite de tous les bâtiments communaux.

Monsieur le Maire approuve.

Monsieur le Maire informe les conseillers de la possibilité de remplir le formulaire « dispositif professions menacées » envoyés par la Gendarmerie.

Monsieur le Maire informe que les lampes à décharges de type SHP (éclairage public) seront interdites à la commercialisation à partir de février 2027. Les lanternes actuelles devront donc être remplacées par des lanternes à LED.

Monsieur le Maire annonce que le Département de Seine-et-Marne lance la campagne 2027 pour l'obtention de la 1^{ère} fleur du label « Villes et Villages Fleuris », une réunion d'information est prévue le 16 Juin 2026 à Melun.

Monsieur le Maire propose à Monsieur Francis CHESNÉ, présent dans la salle, de faire partie de la commission du Centre Communal d'Action Sociale.

Monsieur CHESNÉ accepte.

Pour conclure, Monsieur le Maire remercie Monsieur CHESNÉ d'avoir été présent durant ce conseil municipal. Monsieur CHESNÉ dit que c'est malheureux que les administrés soient peu intéressés par les réunions de conseil.

Madame DECLERCQ Bérénice propose de publier plus largement la convocation.

Fin de la séance 20h30